

## Pour vos retraits d'argent et vos paiements en toute sécurité.



De simples réflexes peuvent suffire à déjouer les tentatives de fraude aux

- **Bancomat**
- **terminaux de paiement** dans les magasins, les gares, les stations services, etc.

### A quoi prêter attention

Les différentes techniques utilisées par les malfaiteurs ont pour but d'obtenir le **code NIP** et la **carte bancaire** ou une copie des données de cette dernière (« skimming »).

Le **skimming** consiste à pirater un Bancomat (ou un terminal de paiement) en plaçant par exemple une caméra miniature au dessus du clavier afin de visualiser le code NIP et récupérer ainsi les données de la carte au moyen d'un dispositif placé sur le module d'insertion de la carte. Les malfaiteurs utilisent aussi parfois un faux clavier, fixé sur l'original pour enregistrer le code NIP. Au moyen de ces informations, les malfaiteurs sont en mesure de fabriquer de fausses cartes et débiter le compte du client piégé. Afin de vous protéger davantage face à ce type de fraude, une nouvelle limite « hors Europe » a été introduite (voir verso).

Les **autres méthodes** utilisées par les malfaiteurs pour dérober le code NIP consistent à observer les clients aux Bancomat et exploiter leur inattention. La carte est ensuite subtilisée ou retenue dans le Bancomat par un mécanisme placé par les malfaiteurs qui récupèrent et utilisent la carte.

### Comment vous protéger de ce type de fraudes

- Gardez votre code NIP secret : ne jamais le conserver avec votre carte bancaire et ne pas le communiquer.
- Assurez-vous que personne ne vous observe lorsque vous introduisez votre code NIP sur le clavier.

- Couvrez systématiquement le clavier avec la main libre lorsque vous composez votre code.
- Ne laissez personne vous distraire lorsque vous vous trouvez devant le Bancomat ou le terminal de paiement.
- Déclinez systématiquement toute proposition d'aide lors d'un retrait d'argent et/ou lorsque la carte est retenue (avalée).
- En cas de vol ou non restitution de la carte au Bancomat, faites **immédiatement** bloquer votre carte.

### Que faire en cas d'anomalies sur un Bancomat ou lors d'une tentative de fraude

- Renoncez à retirer de l'argent
- Si vous avez déjà effectué votre retrait, faites bloquer votre carte **immédiatement**.
- Signalez l'incident
  - au personnel de l'établissement,
  - au Centre de Conseil BCV (tél. 0844 228 228)
  - ou directement auprès de la Police (tél. 117).

Lorsque la Banque constate des anomalies au niveau d'un Bancomat ou de transactions, les cartes concernées sont bloquées préventivement. Les clients sont informés par la Banque et une nouvelle carte est établie gratuitement.

En cas de perte ou de vol de votre carte bancaire, faites-la immédiatement bloquer en composant le 0844 228 228.

## Utilisation de la carte en Suisse et en Europe

En Suisse et dans les pays européens (liste ci-dessous), les retraits et règlements d'achats sont soumis à la **limite journalière** et à la **limite mensuelle** qui vous ont été attribuées lors de la commande initiale de la carte ou lors d'éventuelles modifications ultérieures.

## Utilisation de la carte en dehors de l'Europe

Afin de protéger les utilisateurs contre d'éventuelles opérations frauduleuses, les **retraits et règlements d'achats effectués hors Europe sont limités à CHF 300 par jour**.

C'est en effet dans ces pays hors Europe que les données copiées par la méthode du skimming sont utilisées à des fins frauduleuses.

Cette mesure a l'avantage de vous offrir la possibilité de disposer de votre argent liquide à l'étranger, tout en assurant une sécurité optimale à tout détenteur de carte Maestro BCV.

## Liste des pays de la zone Europe

Albania	Greece	Poland
Andorra	Greenland	Portugal
Antarctica	Hungary	Romania
Armenia	Iceland	Russian Federation
Austria	Ireland	San Marino
Azerbaijan	Isle of Man	Serbia
Belarus	Israel	Slovakia
Belgium	Italy	Slovenia
Bosnia and Herzegovina	Kazakhstan	St. Helena, Ascension and Tristan Da Cunha
Bulgaria	Kosovo	Spain
Channel Islands (Guernsey, Jersey)	Kyrgyzstan	Svalbard and Jan Mayen
Croatia	Latvia	Sweden
Cyprus	Liechtenstein	Switzerland
Czech Republic	Lithuania	Tajikistan
Denmark	Luxembourg	Turkey
Estonia	Macedonia	Turkmenistan
Faroe Islands	Malta	Ukraine
Finland (Aland Islands)	Moldova, Republic of	United Kingdom (Falkland Islands, Malvinas)
France*	Monaco	Uzbekistan
Georgia	Montenegro, Republic of	Vatican City
Germany	Netherlands	
Gibraltar	Norway (Svalbard, Jan Mayen)	

\* y.c. Mayotte, Guadeloupe, Martinique, French Guiana, St. Martin et St. Barthélemy

### Informations juridiques

Ce document est informatif. Il n'est ni une offre, ni une invitation, ni une recommandation pour l'achat ou la vente de produits spécifiques. La diffusion de ce document et/ou la vente de certains produits peuvent être interdites ou sujettes à des restrictions pour des personnes dépendantes d'autres ordres juridiques que la Suisse (par ex. Allemagne, UK, UE, US, US persons). Les conversations téléphoniques qui sont effectuées avec notre établissement peuvent être enregistrées. En utilisant ce moyen de communication, vous acceptez cette procédure. Le logo et la marque BCV sont protégés. Toute utilisation de ce document nécessite une autorisation préalable écrite de la BCV.